



AGNES BUZYN

**MINISTRE DES SOLIDARITES
ET DE LA SANTE**

JEAN-MICHEL BLANQUER

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Paris, le 27 novembre 2017

Communiqué de presse

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé et Jean- Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, renforcent l'accès à la santé pour les enfants de 0 à 6 ans.

Pour rendre effective la visite médicale de tous les enfants avant l'âge de six ans, la ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Éducation nationale renforcent leur parcours de santé.

Cette action s'inscrit dans la stratégie nationale de santé qui a conclu sa phase de consultation publique le 25 novembre dernier. Ce plan national de santé publique comporte un volet majeur de prévention, notamment pour les enfants âgés de moins de six ans.

Par ailleurs, ce parcours est en cohérence avec les recommandations du Haut conseil de santé publique qui préconise une visite médicale pour détecter, avant six ans, les troubles (vision, audition, troubles dys, etc.) ou les risques (exposition au tabac, obésité ...) qui peuvent toucher les jeunes enfants. Il s'agit ainsi d'agir contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins.

Pour améliorer l'offre de santé des enfants âgés de moins de six ans, quatre mesures concrètes sont prises :

- **La politique de santé scolaire va désormais s'inscrire dans le cadre de la politique de santé publique. Les conventions entre les agences régionales de santé et les rectorats** seront actualisées pour qu'elles mettent l'accent sur le parcours de santé des enfants âgés de zéro à six ans. Dans le même sens, les comités académiques d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CAESC) verront leur action renforcée.
- **Mieux construire et coordonner l'accès à la santé des enfants avant l'âge de six ans grâce a un travail partagé et coordonné** entre la santé scolaire, la protection maternelle et infantile et les professionnels de santé, EN FONCTION DES

TERRITOIRES, au profit de la détection de troubles ou maladies risquant d'affecter l'adaptation en milieu scolaire et les apprentissages des enfants.

- Offrir aux familles **des ressources leur permettant d'assurer à leurs enfants une meilleure prévention en matière de santé**. Ces outils seront intégrés dans la « mallette des parents », entièrement revue en mars 2018.
- **La concertation**, impliquant les parties prenantes, débouchera début 2018 sur des actions de prévention dans le programme national de Santé publique.

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60

Ministère de l'Éducation nationale : spresse@education.gouv.fr – 01 55 55 16 21